

Objectif professionnel : obtenir le DE - Aide-Soignant

PROCHAINE RENTREE : Rentrée prévisionnelle le 18 Novembre 2024

Parcours post bac ASSP

L'ensemble de la formation comprend 20,6 semaines, soit 721 heures d'enseignement théorique et stage clinique.

La formation est répartie sur près de 15 mois de la manière suivante :

- Enseignement en institut de formation : 10,6 semaines, soit 371 heures ;
- Enseignement en stage clinique : 10 semaines, soit 350 heures.

On parle de parcours de formation, fort de son baccalauréat ASSP, la personne est réputée faire un parcours allégé. Elle obtient le même DE - Aide-Soignant qu'un parcours complet.

L'enseignement en institut de formation comprend des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux personnels guidés, des simulations en santé, des accompagnements et suivis pédagogiques individualisés, des ateliers d'ergonomie, des travaux pratiques.

La présence des élèves est obligatoire à tout type d'enseignement : aux CM (Cours Magistraux), aux séances de TD (Travaux Dirigés), TP (Travaux Pratiques), aux TPG (Travaux Personnels Guidés), aux Accompagnement pédagogique individualisé (API), et enfin aux stages.

Taille et spécificité de la Promotion A à l'IFAS du CFPBNA :

L'IFAS a un agrément pour former 45 personnes. Celui-ci est délivré par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine. L'IFAS a ouvert en 2022 une classe spécifique pour les titulaires d'un baccalauréat ASSP. Cette classe dédiée est financée par le dispositif de l'apprentissage, et à de rares exceptions par la Pro A. Les contrats d'apprentissage étant considérés « hors capacité d'accueil », la classe peut contenir plus de 20 apprenants.

● Objectifs opérationnels – Référentiel de compétences

L'élève aide-soignant – EAS - aura donc validé au cours de son parcours de formation les 11 objectifs opérationnels suivants :

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires,
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer,
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins,
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation,
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage,
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels,
8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés,

9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins,
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités,
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Le référentiel Aide-Soignant évoque ces aptitudes en termes de compétences, plus exactement de blocs de compétences :

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale,

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration,

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants,

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention,

Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

L'élève aide-soignant fort d'un baccalauréat ASSP doit valider seulement le **Bloc 2**.

● Modalités de Sélection et Prérequis

Les personnes ayant été sélectionnées par un employeur en vue de signer un **contrat d'apprentissage** sont dispensés de sélection et s'inscrivent dans l'IFAS de leur choix.

Le futur élève conformément à l'article 10 de l'arrêté du 07 Avril 2020 modifié doit fournir une copie de sa pièce d'identité, une lettre de motivation avec description de son projet professionnel, son CV, une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

Le dossier de pré-inscription peut être demandé via contact@cfpbna.asso.fr ou sur le site internet (s'inscrire à la formation d'aide-soignant(e)).

Si la personne est « sélectionnée » par un employeur mais financée par la Pro A ou dans une moindre mesure un contrat de professionnalisation, elle devra passer par la sélection (arrêté du 07 Avril 2020 modifié, article 2). Contacter nous, on vous explique tout !

L'admission définitive est subordonnée à 3 critères :

- A l'âge du candidat : peuvent être admis les candidats âgés d'au moins 17 ans à la date d'entrée en formation,
- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'élève ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession,

- A la production, au plus tard le 1^{er} jour du premier stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Il est donc primordial de prendre connaissances des impératifs de vaccinations avant de trouver un employeur.

L'employeur du futur apprenti – lors de l'entretien - explore l'appétence du candidat au métier d'aide-soignant et **ses 3 missions principales** : accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie, collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences et, contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Des modalités spécifiques existent pour les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service (secteur privé). Elles sont également valables pour les titulaires d'un diplôme tel que le Baccalauréat ASSP. Contacter nous, on vous explique tout !

● Modalité pédagogique

La modalité pédagogique – principale et privilégiée – c'est la formation en présentiel.

Certains cours sont proposés en distanciel et sont accessibles tout au long du parcours sur la plateforme dédiée E-Notitia. Ces cours font l'objet d'un accompagnement à la fois pédagogique et d'une assistance technique.

● Contenu de la formation

Au travers du seul bloc de compétences à valider, le référentiel de formation des aides-soignants organise la formation théorique pour les titulaires du Baccalauréat ASSP autour de 3 modules de formation ainsi que d'un dispositif d'accompagnement des apprenants composé de 3 items :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les 3 premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h

Organisation de la formation clinique :

2 périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

2 périodes de 5 semaines, la période dite A, et la période dite B, permettant l'acquisition et le renforcement des compétences afin de valider le bloc 2 de compétences.

● **Durée**

• 721 heures, étalées sur 15 mois maximum, à compter du 18 Novembre 2024* au 15 décembre 2025, ou 103 jours de 7 heures.

*potentiellement le contrat d'apprentissage peut commencer 3 mois avant la formation d'où 15 mois de contrat.

• Horaires : 7 heures par jour, de 08h30 à 16h30, sauf mention contraire (pause déjeuner de 12h à 13h), soit 35 heures/semaine du lundi au vendredi (en institut).

• Formation théorique ou en institut : 10,6 semaines, soit 371 heures ;

• Formation pratique en milieu professionnel : 10 semaines, soit 350 heures.

● **Méthodes et moyens mobilisés**

- Méthodes pédagogiques :

1. Accompagnement et suivi pédagogique individualisé.

2. Cours magistraux (face à face).

3. Pratiques en situations simulées,

4. Ateliers d'Ergonomie.

5. Sorties thématiques (Musée de la Sécurité sociale, blanchisserie, cuisine hospitalière...).

6. travaux de groupe : étude de cas, démarches cliniques, retours d'expérience, projets transversaux.

- Moyens matériels :

Le CFPBNA s'est doté de locaux lumineux, spacieux et équipés de tout le matériel pédagogique :

- Salle de cours magistraux pouvant accueillir les différentes promotions.

- Salle avec tableaux numériques.

- Salle de TD reproduisant une chambre de patient.

- Salle de TP (matériel spécifique à l'AFGSU).

- Salle de Simulation en santé (caméras, régie).

- Simulateurs de vieillesse, verticalisateur et un lève-malade, également un nouveau chariot d'urgence.

- Salle informatique et près de 15 postes en accès « encadré ».

- Centre de Documentation et d'Information (Fonds documentaire enrichi chaque année).

- Moyens humains :

Un Directeur et son adjointe, une coordinatrice administrative et financière, mutualisés sur l'IFSI et l'IFAS, ainsi qu'une personne chargée d'accueil et d'orientation.

- Une équipe de formateurs permanents :

• 2 infirmiers formés à la simulation en santé,

• 1 formateur habilité à former aux Gestes et Soins d'Urgence (FGSU),

• 1 formateur diplômé d'un DU Douleur,

CFPBNA - 6 rue Robert Charazac - 33300 Bordeaux - Tel : 05 56 43 70 82

contact@cfpbna.asso.fr - www.cfpbna.asso.fr

Prestataire de formation enregistré sous le n°72 33 0072333 auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

N° Siret : 382 534 634 00037 - APE : 8559A - non assujetti à la TVA

Version 1 - Modification du document le 11/07/24

- 1 formatrice formée à la Coordination des soins infirmiers,
- Des intervenants extérieurs experts dans leur domaine complètent cette équipe.

● Modalités de financement

• Les salariés sont pris en charge par un Contrat d'apprentissage pour toute personne jusqu'à ses 29 ans échus ou par les Employeurs/OPCO ou Transitions Pro. Plusieurs dispositifs peuvent être conjugués. L'IFAS du CFPBNA se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Pour tout dossier de financement à monter, nous contacter dès l'inscription quelle que soit le mode d'admission. Le coût de la formation est de 11€ de l'heure théorique.

Les frais restants sont à la charge de l'élève : l'admission définitive est soumise au versement des frais de dossier (100€ encaissable en Novembre), et les frais de tenues professionnelles (env. 75 €, une fois). **Les apprentis sont exemptés de ces frais** ou le cas échéant seront remboursés sur justificatif.

● Modalités d'évaluation

Les 3 modules du bloc 2 sont évalués selon les modalités du référentiel de formation (Arrêté du 10.06.2021) :

Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration,	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	

(Chapitre II du Titre 1^{er} de l'Arrêté du 10.06.2021 pour connaître plus en détail les modalités d'évaluation).

Certification de la formation : le DE – Aide - Soignant est délivré par le Ministère chargé de la santé via la DREETS (Certificateur) à l'issue du jury final sous réserve d'avoir acquis le bloc 2 de compétences.

● Informations complémentaires

Nombre de personnes formés depuis la création de l'Institut : près de 1800 aides-soignants.

Taux de réussite : 99 % (personnes reçues/personnes présentées).

Taux de satisfaction : en 2023, 8/10 à l'issue de la formation, sur cette classe spécifique.

Taux d'insertion dans l'emploi : 82 % de personnes à moins de 2 mois du DE.

L'aide-soignant peut également suivre à l'issue de son parcours un parcours allégé pour devenir auxiliaire de puériculture, ambulancier, assistant de régulation médical, etc...

Il peut également obtenir le DE - Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, grade de licence, via une candidature Parcoursup avec le baccalauréat, et fort du DE Aide-Soignant, ou passer la sélection FPC - Formation Professionnelle Continue avec 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale.

Des modalités spécifiques existent pour les Aides-soignants réussissant la FPC, soutenus par leur employeur, et ayant exercé en équivalent temps plein 3 ans sur ces 5 dernières années en tant que tel pour entrer en formation en 2e Année : Le parcours spécifique est déployé en Nouvelle Aquitaine, l'IFSI du CFPBNA se tient à votre disposition pour vous renseigner.

● Accessibilité et Accueil des personnes en situation de Handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référente Handicap CFPBNA : Mme PERCHERY, marieperchery@cfpbna.asso.fr

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le CFPBNA est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, le CFPBNA mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap Nouvelle Aquitaine CRFH) pour la recherche de solution.

● Lieu et Contacts utiles

Dans les locaux du CFPBNA, 6 rue Robert CHARAZAC 33 300 BORDEAUX.

Pour toute information administrative : contact@cfpbna.asso.fr

Accueil téléphonique CFPBNA : 05.56.43.70.82

Adresse postale du CFPBNA : 6 rue Robert CHARAZAC 33 300 BORDEAUX

Directeur de l'Institut : M. CARETTE, sylvaincurette@cfpbna.asso.fr

Coordinatrice pédagogique : Mme LAVERGNE, chantallavergne@cfpbna.asso.fr

Coordinatrice administrative : Mme BEAUMONT, raphaellebeaumont@cfpbna.asso.fr

Référente Admissions.

Fiche RNCP : RNCP35830, publiée le 28.07.2021, dont l'échéance est le 01.09.2025.